



14ème legislature

Question N° : 78894	De Mme Marie-George Buffet (Gauche démocrate et républicaine - Seine-Saint-Denis)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique >sports	Tête d'analyse >manifestations sportives	Analyse > interdiction administrative de stade. mise en oeuvre
Question publiée au JO le : 28/04/2015 page : 3174		

Texte de la question

Mme Marie-George Buffet interroge M. le ministre de l'intérieur sur le nombre de sports aujourd'hui concernés par le régime des interdictions administratives de stade (IAS) défini par l'article L. 332-16 du code du sport. En effet, aucune étude sur le sujet n'est à ce jour publiée par les services de l'État ce qui ne permet pas de bien appréhender la valeur de ce dispositif. C'est la raison pour laquelle elle l'interroge afin de connaître la réalité de la mise en œuvre du dispositif des IAS pour tous les sports.